

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1624

présenté par

Mme Genevard, M. Nury, Mme Serre, Mme Bonnivard, M. Dubois, M. Kamardine, Mme Gruet,
M. Taite, Mme Valentin, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Blin, M. Habert-Dassault, Mme Duby-
Muller, M. Brigand, M. Cordier, M. Breton, M. Bazin et Mme Corneloup

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le médecin ne peut tout à la fois proposer des traitements et l'aide à mourir.